

Extrait authentique du procès-verbal de la séance du conseil municipal

Ville de Montréal	Assemblée du	27 mai 2002
	Séance(s) tenue(s) le(s)	28 mai 2002
	Numéro de la résolution	CM02 0251

Article 20.005 Transfert dans le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (AGIR Volet 2.1) des demandes d'aide financière présentées au Programme travaux d'infrastructures Canada-Québec (T.I.C.Q.) concernant le Centre d'éducation physique et sportif de l'Université de Montréal (CO01 01626) et le Centre de tennis du parc Jarry (CO01 01631)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mai 2002, par sa résolution CE02 0649,

Il est

Proposé par la conseillère Dida Berku
Appuyé par le conseiller Alan DeSousa

De transférer dans le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (AGIR Volet 2.1) les demandes d'aide financière présentées au Programme travaux d'infrastructures Canada-Québec (T.I.C.Q.) concernant le Centre d'éducation physique et sportif de l'Université de Montréal (CO01 01626) et le Centre de tennis du parc Jarry (CO01 01631), aux mêmes conditions énumérées dans les décisions antérieures du Conseil municipal.

Un débat s'engage.

À la demande de la conseillère St-Arnaud et du conseiller Pierre Lapointe, il est procédé à un vote enregistré sur la proposition principale.

La greffière fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTENT

EN FAVEUR: Le maire Tremblay et les conseillers Zampino, Maciocia, Bossé, Berku, Prescott, Fotopulos, Dauphin, Yeomans, Miranda, O'Sullivan Boyne, Rotrand, Applebaum, Caron, Searle, McMurchie, Harbour, Meaney, Marcel Tremblay, Barbe, DeSousa, Janiszewski, Worth, Beaupré, Cowell-Poitras, Gibeau, Ward, Perri, Deschamps, Infantino, Dugas, Farinacci, Bissonnet, Zingboim, Bourque, St-Arnaud, Tétrault, Eloyan, Le Duc, Tamburello, Beauchamp, Samson, Laramée, Lemay, Belleli, Lachance, Polcaro, Venneri, Deros, Larouche, Purcell, Lapointe, J.-F. Plante, Thibault, Bousquet, Faust, Hamel, Montpetit, Larivée, Paul, Minier et Marks (62)

Aucun conseiller n'ayant voté contre la proposition principale, le président du conseil déclare cette proposition adoptée à l'unanimité.

Gérald Tremblay
Maire

Jacqueline Leduc
Greffière

(certifié conforme)

GREFFIÈRE